

PROVINCE DE NAMUR
VILLE D'ANDENNE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 MARS 2018

N° 2018/3
60^{ème} réunion de la législature

Le Collège communal de la Ville d'ANDENNE a l'honneur de vous convoquer par la présente à la réunion du Conseil communal qui se tiendra **le lundi 26 mars 2018, à 20 heures**, à l'ANDENNE ARENA.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. AFFAIRES SOCIALES

1. Plan de Cohésion sociale – Rapport financier 2017 – Adoption
2. Plan de Cohésion sociale – Rapport financier « *article 18* » 2017 - Adoption

2. CIMETIERES

Cimetière de THON - Projet de construction d'un ossuaire – Approbation d'un appel à projets – Demande de subvention

3. CIRCULATION ROUTIERE

BONNEVILLE : rue de la Trichenne - SCLAYN : rue Fond des Vaux – Ralentisseurs de trafic

4. CULTE

Eglise protestante de SEILLES – Budget 2018 - Réformation

5. DIVERS

Plaintes récurrentes reçues concernant la qualité des services VOO – Motion

6. FINANCES

1. Procès-verbal de vérification de caisse – Situation au 31 décembre 2017 - Communication
2. Dolomies de MARCHE-LES-DAMES - Approbation d'une convention - Compensation financière des impacts pour la Ville des activités de l'entreprise

7. MARCHES PUBLICS

Marchés publics passés par délégation – Communication

8. MARCHES DE FOURNITURES

1. Acquisition d'un camion tapissière équipé d'un hayon élévateur pour le Service de la Voirie (avec reprise d'un camion IVECO)
2. Fourniture d'une déchiqueteuse de branches pour le Service de la Voirie – Centrale d'achats du Service Public de Wallonie
3. Scénographie pour le pôle muséal d'ANDENNE

9. MARCHES DE SERVICES

1. ANDENNE : RN90 – Egouttage – Création de regards de visite, curage et endoscopie – Etude et coordination sécurité-santé (in house avec l'INASEP)
2. BONNEVILLE et SCLAYN : route d'Anton – Rénovation et zones de croisement – Désignation d'un bureau d'études pour la réalisation du levé et des plans de voirie et d'égouttage

10. MARCHES DE TRAVAUX

1. Marché d'entretien des canalisations de récolte des eaux de ruissellement de voirie 2018/1
2. Marché trottoirs 2018/1
3. Marché voiries 2018/1

11. PATRIMOINE

1. ANDENNE : rue Delcourt, 4 – Maison de Quartier – Concession de la gestion et de l'animation par l'A.S.B.L. « L'Envol » - Convention du 11 décembre 2008 – Insertion d'une clause d'assurance
2. COUTISSE : vente de terrains communaux au lieu-dit « *Vieux Tauves* » - Décision de principe
3. SEILLES : cession sans stipulation de prix par le B.E.P.-EXPANSION ECONOMIQUE au profit de la Ville d'ANDENNE d'équipements de voirie du parc industriel de SEILLES – Confirmation d'une délibération du 30 juin 2000

12. POLICE

Communication d'une ordonnance de police prise d'urgence par le Bourgmestre relativement aux « *sans domicile fixe* » - Hébergement en abri de nuit (article 134 N.L.C.)

13. REGIE DES SPORTS

Approbation des comptes annuels 2017 – Décharge aux administrateurs

14. REVITALISATION URBAINE

Approbation de compromis de vente et aliénation de quotes-parts communales terrain dans l'écoquartier (33^{ème} délibération)

15. SECURITE

BE-ALERT – Approbation d'une convention entre la Ville d'ANDENNE et le Centre fédéral de crise

16. TUTELLE

Communication de diverses décisions prises par l'autorité de tutelle (article 4 R.G.C.C.)

17. QUESTIONS ET INTERPELLATIONS

HUIS CLOS

18. CONTENTIEUX

Ville d'ANDENNE / Société P. et administrateurs – Autorisation d'ester en justice

19. PERSONNEL

1. Personnel enseignant – Enseignement fondamental - Ratification de désignations temporaires (5)
2. Personnel enseignant – Enseignement fondamental – Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice primaire définitive (P.W.)
3. Personnel enseignant – Enseignement fondamental – Directeur d'école – Nouvelle affectation (F.B.)

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,


Y. GEMINE

Le Bourgmestre,


C. EERDEKENS

NOTA BENE :

1. Le procès-verbal de la réunion du Conseil communal du 26 février 2018 est ouvert à la consultation des membres du Conseil communal.
2. Conformément aux dispositions de l'article L 1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document propre à éclairer le Conseil communal. Il y a lieu également de tenir compte, en la matière, des dispositions du Règlement d'ordre intérieur.
3. Le Directeur général et la Directrice financière, ou leurs délégués, seront présents au Centre administratif le **mercredi 21 mars 2018**, de 17h00 à 19h00, à la disposition des membres du Conseil communal relativement aux points de l'ordre du jour.
4. **Les prochaines réunions du Conseil communal sont fixées les 23 avril 2018, 30 mai 2018, 25 juin 2018 et 16 juillet 2018 à l'ANDENNE ARENA.**